EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 avril 2013 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six avril deux mille treize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 avril 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Alain MARTINET à Jacqueline CHAPON, Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Olivier BIANCHI à Cécile AUDET, Havva ISIK à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Alain LAFFONT, Carole COURTIAL à Alain BARDOT, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Jean-Philippe VALENTIN à Didier MULLER**
Excusé(e)s :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Philippe BOHELAY, Odile SAUGUES, Eric SEVRE**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Madame Monique BONNET quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Philippe GORCE.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n° 4 et donne pouvoir à Françoise NOUHEN.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n°4.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Dominique ADENOT à partir de la question n°4.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n°32 (fin du pouvoir de Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE).
Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote de la question n° 46.
Madame Martine REMBERT-MANTELET quitte la séance avant le vote de la question n°51.

Rapport N° 50

POLYDOME - AVENANT N° 6 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La SEPCFD gestionnaire du POLYDOME souhaite bénéficier d'un réseau fibre haut débit pour répondre aux sollicitations de ses clients quant à l'accès au réseau INTERNET. Ainsi, elle sollicite l'autorisation d'utiliser le réseau de fibre optique de la Commune. Cette disposition n'avait pas été prévue en 2005 lors de la signature du contrat d'affermage car ce type de technologie était peu développée et la demande par les utilisateurs du POLYDOME restait marginale à l'époque.

Plusieurs brins optiques sont libres entre le site des CARMES, point d'accès pour le réseau de la Commune, et le site du POLYDOME. Ainsi, une paire de brins pourrait être mise à disposition pour répondre aux besoins du POLYDOME. Compte tenu des missions de service public assumées par le délégataire, cette mise à disposition pourrait être réalisée à titre gracieux. D'un autre côté, la Commune n'étant pas prestataire, elle ne garantira pas la continuité du service. En conséquence, la SEPCFD demandera à son fournisseur d'accès un lien de secours en mode dégradé avec bascule automatique en option afin de pouvoir fonctionner en cas de rupture du lien fourni par la Commune.

Tous les frais de raccordement seront à la charge du délégataire.

Par ailleurs, à la suite de l'aménagement d'une pépinière destinée au développement des musiques actuelles dans les locaux « associatifs », identifiés comme tels au contrat de délégation de service, un métré a été réalisé qui établit à 218 m² la surface de ces locaux qu'il convient d'intégrer au contrat avec la SEPCFD.

Il vous est demandé, en accord avec votre Commission, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 6 au contrat d'affermage qui lie la Commune à son fermier pour la mise en œuvre de ces dispositions (projet joint).

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 mai 2013

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET

CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE D'EXPOSITION ET DES CONGRES DE CLERMONT-FERRAND – POLYDOME EN DATE DU 26 DECEMBRE 2005

projet

AVENANT N° 6

Entre la Commune de Clermont-Ferrand représentée par son Maire dûment habilité par délibération en date du 26 avril 2013, déposée en Préfecture le 2013

ci-après désignée également « la Commune »

d'une part,

Et la Société d'Exploitation du POLYDOME de Clermont-Ferrand « SEPCFD », société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, dont le siège social est à Clermont-Ferrand Place du 1er Mai, immatriculée au RCS de Clermont-Ferrand sous le numéro 488 252 347, représentée par son Directeur Général, Monsieur Patrick COGORDAN

ci-après désignée également « le Délégataire »

d'autre part,

Préambule

Par courrier du 23 janvier 2013, la SEPCFD sollicite l'autorisation d'utiliser au POLYDÔME le réseau de fibre optique de la Commune, disposition qui n'avait pas été prévue en 2005 lors de la signature du contrat d'affermage, ce type de technologie étant peu développée et la demande par les utilisateurs du POLYDOME restait marginale à l'époque.

Par ailleurs, à la suite de l'aménagement d'une pépinière destinée au développement des musiques actuelles dans les locaux « associatifs », identifiés comme tels au contrat de délégation de service, un métré a été réalisé qui établit à 218 m² la surface de ces locaux qu'il convient de d'intégrer au contrat avec la SEPCFD.

Il est donc convenu :

Article 1

Plusieurs brins optiques sont libres entre le site des CARMES, point d'accès pour le réseau de la Commune et le site du POLYDÔME.

Ainsi, une paire sera gracieusement mise à disposition de la SEPCFD pour répondre au besoin du POLYDÔME. La Commune n'étant pas opérateur de réseau, c'est l'opérateur fournisseur du Fermier qui apportera le haut débit en passant par le réseau communal de fibre optique.

Il appartient à la SEPCFD de souscrire un contrat de prestation adéquat avec un opérateur afin de veiller à la continuité du service. En aucun cas, la responsabilité de la Commune ne pourra être engagée en cas de défaillance des brins mis à disposition.

Le délégataire s'engage donc à renoncer à tout recours contre la Commune en cas de rupture de service. Il demandera à son fournisseur d'accès un lien de secours en mode dégradé avec bascule automatique en option afin de pouvoir fonctionner en cas de rupture du lien fournie par la Commune.

Les frais de raccordement seront à la charge du délégataire.

Article 2

L'article 1.1 objet du contrat de délégation de service public est modifié comme suit :

« La présente convention a pour objet la délégation par affermage de la gestion du Centre des Expositions et des Congrès désigné POLYDÔME, situé à Clermont-Ferrand, cet espace défini sur les plans joints en annexes 5 comprend :

- Une salle des congrès de 650 places,
- Deux salles de réunion de 50 m²,
- Quatorze salles modulables de 30 m² à 80 m²,
- Un espace de restauration et son laboratoire pour 900 convives,
- Une salle d'exposition de 3 700 m²,
- Un parc de stationnement souterrain privé gratuit de 194 places
- Deux plateaux, respectivement de 1 500 m² en rez-de-chaussée et de 1 600m² à l'étage, des bureaux au 3ième étage, d'une surface de 800 m² dont 400 m² sont directement dédiés à l'utilisation du délégataire, ***218 m² sont dédiés à la pépinière destinée au développement des musiques actuelles à la charge de la Coopérative de Mai et les 182 m² restants sont à la charge du délégant***»

Les autres dispositions du contrat de délégation de service public demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires,

A Clermont-Ferrand, le

Pour la SEPCFD,

Le Directeur

Patrick COGORDAN

A Clermont-Ferrand, le

Pour La Commune de Clermont-Ferrand

Le Maire

Pour le Maire et par délégation,

Le 1er Adjoint,

Alain MARTINET